

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LE REAMENAGEMENT PARTIEL DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE JEUMONT



1- Présentation du projet :

La présente consultation porte sur une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'accueil, du rez-de-chaussée ainsi que du 4^{ème} étage du « Centre Administratif Georges Pompidou, » sise Rue de Lessines, 59460 Jeumont.

1-1 Programme des travaux :

- Installation, en rez-de-chaussée, de portes coulissantes automatiques,
- Création, en rez-de-chaussée, d'un accueil / guichet unique accessible aux PMR,
- Réaménagement dans sa totalité du plateau du 4^{ème} étage dans le but de créer un logement de fonction

1-2 Enveloppe des travaux :

L'enveloppe prévisionnelle maximum pour la réalisation des travaux est de : 250 000 €

2- Pièces constitutive du marché

2.1 Pièces particulières

- L'acte d'engagement
- La présente lettre de consultation

2.2 Pièces générales

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG –PI)
- Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé

- Le cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux.

2.3 Mise à disposition du DCE

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme du CDG59 (<http://www.cdg59.fr/marches-publics>)

Le dossier peut également être remis par courriel

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. – Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget général de la collectivité.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement est de 30 jours.

4 Déroulement de la procédure :

La présente consultation a pour objectif de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre chargée du réaménagement du rez-de-chaussée ainsi que du 4^{ème} étage du « Centre Administratif Georges Pompidou. (Assimilée à une mission de base loi MOP).

Cette consultation est passée selon l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les principales étapes de la consultation seront les suivantes :

1- Avis de publicité,

2- Visite du site obligatoire :

Le 02 Mars à 10 h 00 / Mairie « Direction des Services Techniques » 5^{ème} étage

3- Remise des candidatures et des offres,

4- Analyse des candidatures et des offres,

5- Négociation avec les trois meilleures propositions au maximum Elle portera sur l'ensemble des critères de jugement de l'offre et non pas uniquement sur le prix.

6- Choix de l'offre retenue,

5 Teneur de la mission confiée

La mission qui sera confiée au candidat retenu à l'issue de la présente procédure sera assimilée à une mission de maîtrise d'œuvre de base en rénovation dans le cadre de la loi MOP.

Les éléments de mission sont les suivants:

ESQ, AVP, PRO, EXE, DCE, ACT, DET, OPC, AOR

6 Délais de réalisation de l'étude :

Les délais de réalisation de la mission pour chaque élément de mission seront spécifiés par les candidats dans leur proposition.

7 Candidatures :

7-1 Remise des candidatures :

MAIRIE DE JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou

BP 70159 – 59572 Jeumont Cedex

Au plus tard le 16 mars 2017 – 12 h 00

Dans une enveloppe cachetée portant les mentions suivantes : « NE PAS OUVRIR – MOE pour le réaménagement de l'accueil, du rez-de-chaussée ainsi que du 4^{ème} étage du centre administratif « Georges Pompidou » de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16 h 30

La remise des plis par voie dématérialisée est autorisée

7-2 Justifications à produire par les candidats :

Les candidats devront transmettre un dossier complet comprenant les éléments suivants :

1. la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire pour ses cotraitants en cas de groupement (réf : DC1 ou équivalent pour les candidats non établis en France) ;
2. la déclaration du candidat (réf : DC2 ou équivalent pour les candidats non établis en France), avec notamment le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années
3. si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (ou équivalent pour les sociétés non établies en France).
- 4 Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai de 5 jours à compter de la demande de la mairie de Jeumont les certificats fiscaux et sociaux ou DC7 délivrés par les autorités compétentes ou équivalent pour les candidats non établis en France.

De même l'attributaire du marché devra fournir dans le même délai une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (Réf. : DC6 ou équivalent pour les candidats non établis en France).

Pour produire les éléments demandés, le candidat peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC6 et DC7 à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

5 note présentant l'organisation et les moyens en personnel permanent de l'équipe (joindre CV et référence du mandataire + CV et références du ou des chargé(s) d'affaires de chaque membre de l'équipe).

6- liste des références comparables avec des illustrations significatives, indication de montants des rôles effectifs joués par chacun, coordonnées exactes et attestation des maîtres d'ouvrage.

7- marchés à procédure adaptée signé

8 -offre technique et financière faisant apparaître notamment les délais de réalisation de l'étude (hors validation du maître d'ouvrage) et indiquant la compatibilité ou non entre l'enveloppe financière et le programme.

8 Forme juridique que devra revêtir le groupement :

En cas de groupement, celui-ci devra obligatoirement avoir la forme du groupement solidaire dont le mandataire sera désigné dans le document remis.

9 Critère de jugement :

L'équipe de maîtrise d'œuvre admise sera sélectionnée en fonction des critères de pondération suivants :

- 1- Qualification et/ou références similaires : 40 %,
- 2- Prix : 30 %,
- 3- Délais de réalisation des études : 30 %,

10 Renseignements complémentaires :

M.HENRY Olivier
Directeur des services techniques
TEL : 03 27 39 98 54
Courriel : olivier.henry@mairie-jeumont.fr

11 Rémunération du maître d'œuvre

Le titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre sera rémunéré par un prix ferme et forfaitaire couvrant l'ensemble de ses charges et missions ainsi que le bénéfice qu'il en escompte. Le prix ferme sera actualisé pour la mission de base si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date d'établissement du prix initial et la date de commencement d'exécution de la prestation..

12 Recours

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif de Lille 143, rue Jacquemarts Giélee BP 2039 59014 Lille Cedex.

Date limite de remise des plis : le 16 mars 2017 – 12 h 00

